



111942 - Comment s'asseoir pendant le sermon du vendredi

question

Je veux savoir comment on doit s'asseoir pendant le sermon du vendredi.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'y a pas de sunna (enseignement prophétique) précise à propos de la manière de s'asseoir pour écouter le sermon du vendredi.

Le musulman doit veiller au respect des règles de bonne conduite et s'asseoir correctement de manière à nuire à personne, à ne pas laisser apparaître ses parties honteuses et à ne pas adopter une posture qui favorise la paresse et le sommeil.

L'imam Chafi'i (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: «S'asseoir après que l'imam est monté sur sa chaire, c'est comme s'asseoir dans n'importe quelle autre situation. Mais je déteste qu'on fasse de sorte à gêner son voisin. C'est le cas de celui qui se couche de manière à occuper un espace plus important que celui qu'occupe une personne assise normalement. C'est encore le cas de quelqu'un qui tend ses pieds ou pose ses mains derrière son dos; je déteste tout ça, car ça gêne. A moins qu'on agisse de la sorte à cause d'un handicap. Dans ce cas, je ne le désapprouve pas. Mais je préfère que le handicapé s'installe à part dans un endroit où il n'y a pas de bousculade. Car il peut alors s'asseoir de manière confortable pour lui-même et pour les autres.» Voir al-Umm,1/235

Le fidèle doit s'asseoir de manière à faire face à l'imam. C'est ainsi que les Compagnons se comportaient ainsi avec le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui); il se tournaient vers lui quand il était monté en chaire. Nous l'avons déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n°



10667.

Des ulémas chafrites désapprouvent la posture dite habwah (s'asseoir de sorte que ses jambessoient pliés et serrées contre le ventre et le tout attachés à l'aide de ses vêtements ou de ses mains ou d'autres moyens) en attendant la prière du vendredi, car elle peut provoquer le sommeil.

Al-Khatib ash Sharbini (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il est désapprouvé de s'asseoir en attachant son dos et ses jambes à l'aide de ses vêtements ou de ses mains ou d'autres moyens pendant que l'imam prononce son sermon, cela étant interdit parce qu'il empêche de bien écouter.** Voir al-Moughni,1/557/

Ils citent à titre d'argument un hadith de Muadh ibn Anas (P.A.a) selon lequel **le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a interdit la posture habwa sus indiquée pendant que l'imam prononce le sermon du vendredi.** (Rapporté par Abou Dawoud (1110) et par Tirmidhi (514) et jugé bon par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

De nombreux ulémas ont jugé ce hadith faible . Parmi eux figurent Ibn al-Arabi dans Aridhat al-Ahwadhi (1/496) et an-Nawawi dans al-Madjmoui' (4/592) et adh-Dhahabi dans al-Mouhadhdhab (3/108).

A-Mardawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : **La posture habwah n'est pas désapprouvée selon l'avis juste retenu par l'Ecole. Il (l'imam Ahmad) l'a précisé.** Voir al-Insaf,2/396.

Abou dawoud a dit : « Ibn Omar adoptait cette posture pendant que l'imam prononçait son sermon. Il en est de même d'Anas ibn Malick, de Shourayh, de Saadaah ibn Sohane, de Said ibn al-Moussayib, d'Ibrahim an-Nakha'i, de Makhoul et d'Ismail ibn Muhammad ibn Saad.. Puis Abou Dawoud poursuit: «Sa désapprobation ne m'est parvenue que de la part d'Ubadah Nussay (un membre de la génération venue immédiatement après les Compagnons) «».

Dans al-Moughni (3/202) Ibn Qudama dit : **Il vaut mieux ne pas adopter ladite posture à cause du**



hadith, fût il faible, car elle peut provoquer la somnolence ou la chute ou la rupture des ablutions. Voilà pourquoi il vaut mieux l'éviter.

Cela étant, il est préférable d'éviter la habwa qui peut entraîner la somnolence et le sommeil. Si toutefois on a besoin d'adopter cette posture tout en sachant qu'elle ne provoque ni paresse ni somnolence, il n' y a aucun inconvénient à le faire, s'il plaît à Allah.

Allah I sait mieux.